

Extrait du communiqué de presse suivant la manifestation du 27 mai 2000

Des centaines de milliers de panneaux constituent autant de « coups de poing atroces » dans le paysage (Michel Serres). L'affichage est la première source de pollution du paysage. Une discrimination s'aggrave entre « beaux quartiers » préservés et quartiers populaires sacrifiés. Une loi est bafouée à grande échelle (des dizaines de milliers de panneaux en infraction), y compris par de nombreux maires et des préfets. Le dispositif de Comboire est un symbole de la délinquance en matière d'affichage publicitaire : trois ans de démarches vaines auprès du maire, du préfet, du ministre de l'Intérieur et... de la ministre de l'Environnement. L'action en justice serait-elle donc la seule issue pour faire respecter les lois de protection de l'environnement ? Nous demandons à la ministre de nous recevoir d'urgence afin que soient étudiées avec elle les mesures permettant de débloquer une situation qui n'a que trop duré. »

Les Boutiques de Comboire à Paysages de France

Extraits des deux lettres reçues, respectivement, juste avant et juste après la manifestation du 27 mai 2000 par son principal organisateur.

(13 mai 2000) Monsieur,

Le maire d'Échirolles nous fait part de votre intervention auprès du préfet de l'Isère concernant la légalité de la « Raquette de Comboire ».

Nous vous rappelons tout d'abord, que, en 1987, l'installation de ce mâât avait pour but la promotion du nouvel ensemble commercial. L'Espace Comboire connaît par son ampleur un rayonnement dépassant la couronne grenobloise. Toutefois, nous sommes conscients des modifications réglementaires, et comprenons fort bien que ce qui était autorisé hier ne puisse plus l'être aujourd'hui. De plus, nous avons constaté à nos dépens les mécontentements que la présence d'une telle installation puisse (*sic*) générer, ayant subi à plusieurs reprises des actes de vandalisme visant à sa destruction.

Nous avons toujours eu à cœur de respecter l'environnement et les réglementations. C'est pourquoi nous ne sommes pas opposés à l'élaboration d'une table ronde pour trouver une solution. Nous pourrions à cette occasion envisager l'enlèvement de ce mâât. Si la solution de destruction devait être adoptée, il faudra (*sic*) pallier son absence qui entraînera un manque d'information pour le chaland. Ainsi, il conviendra d'envisager une signalisation efficace respectant tant l'environnement que les réglementations. Nous comptons sur votre soutien pour un projet d'aménagement à la hauteur des espérances des usagers. Nous vous remercions en conséquence de nous faire part de vos observations sur ce dossier. Jean-Claude Morice (Les Boutiques de Comboire).

(29 mai 2000) Monsieur,

Notre société a toujours eu à cœur de respecter l'environnement, notamment par la prise en charge du recyclage des piles, la mise en place de sacs en plastique recyclés, et une politique des déchets privilégiant le retraitement. Ainsi, nous pensons que des associations comme la vôtre seraient plus utiles pour lutter contre les pollutions d'hydrocarbures

notamment sur le littoral breton, agir pour la protection de la faune et la flore de nos régions les plus touchées par la pollution, dénoncer la pollution des lacs de montagne par les résineux déversés par les bûcherons, et se préoccuper de la qualité de l'air en bordure d'autoroute plutôt que de s'opposer à des moulins à vent de métal qui ne sont pas le problème majeur de notre siècle.

Nous ne pouvons que nous insurger contre l'opération musclée de votre association Paysages de France et de l'association Résistance à l'agression publicitaire sur le site du mâât d'enseignes et sur le mâât lui-même. Nous déplorons que nos personnels aient été pris à partie et insultés, et ce devant les caméras de télévision, alors que nous voulons apporter une solution amiable et pacifique à ce dossier. Des suites judiciaires seront données à cette manifestation pour réparation des dégradations et du préjudice. La violence et la prise d'otage ne sont pas la meilleure voie pour obtenir gain de cause. Jean-Claude Morice

Assemblée générale des lecteurs du *Monde*

Lors de la dernière assemblée générale de la Société des lecteurs du *Monde*, le 20 mai 2000, le directeur a déclaré que la publicité avait, en 1999, apporté 37 % des recettes de son journal. Autrement dit, sans la publicité, le prix du quotidien s'élèverait à 12 F. **Jean-Claude Oubbadia**

CHICHE ! Rubrique de l'action individuelle

Nom : Gradis. Prénom : Yvan. Domicile : Hauts-de-Seine.
Lieu : Boulogne-Billancourt. Date : mai 2000.

Fin avril, YG décide qu'il a suffisamment subi l'affichage sauvage mis en œuvre par le marchand de tapis de la rue Fessart, à côté de chez lui. Depuis plusieurs semaines, chaque samanche (le magasin étant fermé du lundi au vendredi), c'est une débauche de panneaux, disposés sur le trottoir en toute illégalité. Et pourtant, la mairie et la police étaient déjà intervenues à sa demande, en 1999, pour rappeler à l'ordre le commerçant, apparemment avec succès (*R.A.P.-Échos* n° 24). Il mobilise donc une dizaine de Boulonnais et d'amis personnels.

Le dimanche 7 mai, accompagné de six personnes, il va demander poliment au marchand d'enlever ses panneaux. Devant le refus de l'autre, il s'apprête à le faire lui-même, mais en est empêché par le commerçant qui s'exécute finalement, tout en assurant les riverains qu'il récidivera dès qu'ils auront le dos tourné. Par ailleurs, le marchand insulte YG et profère des menaces à l'encontre de quiconque s'en prendra à ses panneaux.

Le lendemain, YG écrit au maire pour l'en informer et lui annoncer qu'il ne lâchera pas prise. Le 10 mai, celui-là lui répond qu'il fait le nécessaire.

Le 15 mai, YG écrit aux personnes qu'il avait mobilisées : « Seul un « harcèlement » dans la durée aura raison du non-droit et de la pollution visuelle dont nous combattons un cas parmi des milliers d'autres. Je parle bien sûr d'un harcèlement courtois et non-violent. »

Montréal : R.A.P. au premier Salon du livre anarchiste

Sur le stand antipublicitaire pris d'assaut, ce 6 mai 2000, le vendeur de journaux (*Casseurs de Pub, Le Publiphobe, R.A.P.-Échos*) présentait en même temps un outil permettant d'ouvrir les panneaux publicitaires situés au-dessus des urinoirs et sur les portes des toilettes publiques. Tout en distribuant ces « clefs » au fur et à mesure qu'elles étaient fabriquées, le « démonstrateur » préconisait de retirer les affichettes et de les lui mettre de côté pour qu'il pût les envoyer en grand nombre aux annonceurs, afin de leur signifier le manque d'efficacité du procédé et créer un litige entre eux et l'afficheur manquant à ses obligations. Le « démonstrateur » proposait aussi de glisser, à la place de la réclame, un tract antipublicitaire et, éventuellement, après avoir refermé le cadre métallique, d'injecter de la colle forte dans les serrures, afin de rendre le panneau inutilisable. (La démonstration sera évoquée, le lendemain, dans le journal *La Presse*.)

Vincent Louy (Canada)